

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MAI 2019 - 18h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.

Mrs CASTANET Philippe, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : M. DELNAUD Gervais (pouvoir à M. LEVET Daniel), M. DALE Sébastien.

Secrétaire de séance désignée : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 23 /03/2019: Adopté à la majorité (09 POUR, 01 ABSTENTION (M. PEYRUS)

Approbation du compte-rendu du 11:04:2019: Adopté à la majorité (09 POUR, 01 ABSTENTION (M. PEYRUS)

Durée des amortissements

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération sur la durée des amortissements, dans le prolongement de la venue de Madame COGNE, trésorière, à la mairie de Saint-Sozy pour faire le point sur ce dossier. Ainsi, il est proposé d'amortir les biens comme suit :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériel classique	6 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Projet d'acquisition foncière

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle C 1245, située Rue de l'Occitanie, d'une surface de 2 500 m², sur laquelle un emplacement réservé a été instauré dans le PLU (afin de réaliser des places de stationnement), va être acquise prochainement par un privé afin de réaliser une opération immobilière. Elle précise que le droit de préemption peut être exercé, si la commune le souhaite, mais sur l'ensemble de la parcelle et non pas sur la partie sur laquelle l'emplacement

réservé a été matérialisé, auquel cas la commune devra acheter l'ensemble de la parcelle pour revendre une partie au privé. Elle ajoute également que l'accès à cette parcelle ne peut se faire que par la rue de l'Occitanie. Ainsi, Madame le Maire propose de négocier avec le privé qui va acheter cette parcelle pour lui racheter une bande de 7 mètres sur la largeur de cette parcelle, afin de lui laisser un accès et effectuer un bornage dans ce sens, afin de pouvoir réaliser des places de stationnement.

→ **A la majorité, cette proposition est approuvée (09 POUR + 01 ABSTENTION (M. Philippe CASTANET))**

Projet de réhabilitation de l'ancienne école Roger Laval

La commission bâtiments publics s'est réunie pour débattre du devenir de l'ancienne école Roger Laval. Il est rappelé que la cantine est devenue une salle des associations dont l'utilisation est effective depuis le 1er mai. Ainsi, lors de cette commission, il a été décidé de faire appel à Dominique JAMME, architecte, afin de réaliser une esquisse de l'ensemble des travaux : Cabinet médical, profession libérale et bibliothèque dans l'appartement studio. M. Dominique JAMME nous transmettra un devis pour réaliser cette esquisse et un chiffrage de cette opération.

Ce dernier a rencontré les agents du service ADS de la CC CAUVALDOR, avec Sébastien DALE, qui leur ont précisé que cette réhabilitation nécessitait un permis de construire pour toute l'opération.

→ Accord de principe adopté à l'unanimité.

A 19h10, arrivée de Sandrine ROUGIE et Patrice LACOMBE.

Questions diverses :

1. La direction du tracteur de la commune a lâché, il est en réparation.
2. PLUIH : La Mairie a demandé de corriger les erreurs et de reprendre le zonage de notre PLU sans modifications.
3. Départementale 33 (route du Malpas en direction de Baladou) : il est constaté un passage important de camions sur cette route département. La Mairie écrira à nouveau au Président du département.
4. La grangette sur la petite route qui va au pas du buis et à la lagune s'est écroulée. Le pignon restant est dangereux et risque de tomber sur la route. Madame le Maire contactera le propriétaire.
5. L'appartement au-dessus du cabinet d'architecte est libre et de nouveau à la location.
6. Changement de secrétaire au SIVU L'Age Tendre à partir du 1er juillet 2019
7. Madame le Maire informe l'assemblée des différents points présentés lors d'une réunion des Maires de l'arrondissement de Gourdon, organisée par le Sous-Préfet : organisation des manifestations, gestion des cours d'eau et étiage, sécurité routière, transfert de la compétence « Eau et assainissement », manque de pompiers volontaires, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Nadine BELAIR
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal*